

JANVIER 2021

RAPPORT DE RECHERCHE

N°42

Quel impact sur l'économie wallonne peut-on attendre de la signature du Traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur ?

Les enseignements de la littérature économique internationale

RÉSUMÉ

Ce Rapport de recherche discute des implications possibles pour la Wallonie du Traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur au départ d'une revue critique de la littérature économique internationale. La littérature met en évidence : i) un lien étroit entre le degré de libéralisation et l'ampleur des retombées économiques ; ii) un gain moyen plus élevé pour les pays du Mercosur et iii) des effets redistributifs s'intensifiant avec le degré de libéralisation.

Conformément à l'intuition, un accord favoriserait les producteurs agricoles au sein du Mercosur, ainsi que l'emploi et les revenus des travailleurs peu qualifiés, au détriment de l'industrie. En Europe, une baisse de la

production agricole serait observée, tandis que les revenus (ainsi que la consommation) et l'emploi industriel augmenteraient. Les retombées de l'accord conclu en juin 2019 devraient rester très limitées en raison des nombreux biens demeurant protégés, en particulier au niveau agricole.

La discussion fait apparaître qu'étant donné la composition sectorielle bien spécifique de la Wallonie, il n'est pas assuré que l'accord procure un effet positif sur le PIB. Par ailleurs, en raison de la fragilité potentielle de certaines activités agricoles wallonnes, notamment de l'élevage bovin, la plus grande prudence des autorités s'impose si une nouvelle phase de discussion devait s'ouvrir à l'avenir.

COLOPHON

Auteur : **Vincent Scourneau** (IWEPS)

Edition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Editeur responsable: **Sébastien Brunet** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2021/10158/1

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
B-5001 NAMUR

Tel : 32 (0)81 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Table des matières

1	Introduction	5
2	Le Traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur	7
2.1.	L'HISTORIQUE	7
2.2.	LE CONTENU DE L'ACCORD DE JUIN 2019	7
2.3.	L'OBJECTIF COMMERCIAL DE L'ACCORD	8
3	Les impacts économiques attendus du Traité	9
3.1.	LES ENSEIGNEMENTS DE LA LITTÉRATURE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	9
3.2.	CRITIQUE DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	13
3.3.	À QUEL IMPACT PEUT-ON S'ATTENDRE POUR L'ÉCONOMIE WALLONNE ?	16
4	Conclusions	19
	Bibliographie	21

Remerciements

L'auteur remercie vivement Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, Jean-Luc Guyot, Directeur scientifique à l'IWEPS, ainsi que Frédéric Caruso et Olivier Meunier pour leur relecture attentive et leurs commentaires avisés d'une première version de ce texte¹ et Évelyne Istace pour le travail d'édition.

¹ Cette recherche a été initiée à la demande du Ministre-Président wallon à la suite d'une motion parlementaire déposée le 5 février 2020 demandant une analyse d'impact du Traité sur la Wallonie.

1 Introduction

L'estimation des répercussions économiques potentielles d'un traité de libre-échange suppose de prendre en compte une série d'interactions complexes entre les différents acteurs économiques (ménages, entreprises et pouvoirs publics) au sein des pays directement concernés par l'accord, mais également dans les pays tiers, en raison notamment des effets habituels de « détournement des échanges² » (*trade diversion*).

Ces accords sont connus pour « entraîner de substantielles modifications des prix, des rémunérations ou de l'allocation des ressources, souvent très différentes entre les pays et les secteurs » (Bchir *et al.*, 2003, p.84), ce qui appelle une approche globale de la problématique. En outre, il y a lieu idéalement de distinguer les effets de la libéralisation à court terme des effets à plus long terme sur les différentes parties prenantes, lorsque l'augmentation des échanges et la pression concurrentielle qui en découle sont censées stimuler la productivité des économies, notamment par le biais des efforts accrus d'innovation de la part des entreprises.

Dans la littérature économique internationale traitant de l'impact des accords commerciaux de libre-échange, il apparaît que la construction d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC ou CGE pour *computable general equilibrium*) est l'approche traditionnelle, celle-ci permettant de prendre en compte de manière rigoureuse et cohérente un large ensemble d'interactions économiques entre les acteurs. Ainsi, ces modèles « d'équilibre général » considèrent à la fois le marché des biens (pour un ensemble relativement élargi de catégories différentes de biens) et celui du travail (en distinguant souvent les travailleurs par niveau de qualification). Ils mesurent également les retombées économiques attendues pour les ménages (via les modifications attendues de leur revenu, des prix des différents biens et/ou de la gamme de variété des biens disponibles) et les pouvoirs publics. Ces modèles s'intéressent à la fois à la situation attendue au sein des pays (groupes de pays) concernés par l'accord, mais également au sein des pays tiers. Les effets à plus long terme peuvent être également pris en compte en fonction du type de modélisation adopté.

Les modèles CGE utilisés spécifiquement dans le domaine de l'analyse des flux d'échanges internationaux nécessitent au préalable une recherche (souvent la construction) d'un ensemble étendu de données statistiques, notamment à un niveau sectoriel fin, afin de procéder à leur estimation et leur validation. La construction d'un tel modèle pour la Wallonie buterait inévitablement sur les limites statistiques existantes au niveau régional, limites qui sont sensiblement plus contraignantes qu'à l'échelon national auquel se construit habituellement ce type de modèle. Il apparaît notamment que les données de valeur ajoutée ne sont pas disponibles à un niveau sectoriel suffisamment fin que pour pouvoir mesurer de manière satisfaisante des effets différenciés d'un tel traité par secteur de production au niveau régional³.

² Cet effet traduit le mécanisme par lequel la libéralisation des échanges entre deux pays (ou groupes de pays) entraîne une augmentation des flux de commerce entre les deux parties prenantes, qui se fait au détriment de certaines relations commerciales avec des régions tierces qui étaient observées préalablement à l'accord commercial. Les nouveaux flux de commerce entre les deux blocs remplacent en quelque sorte les anciens flux, d'où l'idée d'un « détournement » des échanges. Pour un exposé limpide de cet effet de détournement, se référer à Moran (1967).

³ À titre illustratif, la valeur de la production wallonne de viande bovine, un secteur qui ressort comme étant l'un des plus impactés par le Traité au niveau européen dans la littérature, est une inconnue. Une estimation grossière peut être effectuée sur la base des données récoltées dans les abattoirs mais comme le stipule le SPW : « *la localisation (Wallonie, Flandre) des abattages ne fait que refléter l'activité des entreprises d'abattage (et leur localisation) et n'augure en rien de l'origine de l'animal abattu* » (SPW, 2019, p. 20). À des fins d'analyse, la Direction d'Analyse économique de l'Agriculture (DAEA) réalise des estimations de la production par sous-secteur agricole sur la base de leur propre jeu d'hypothèses, un tel exercice n'étant cependant pas réalisé pour la valeur ajoutée.

Dans ce contexte, ce rapport de recherche propose une discussion des implications potentielles que l'on peut escompter pour la Wallonie sur la base d'une analyse critique des résultats de la littérature économique internationale.

La section 2 présente dans les grandes lignes l'historique, le contenu et l'objectif général du Traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. La section 3 expose en détail les répercussions économiques attendues sur les différents blocs telles qu'elles ressortent de la littérature internationale. Cette section expose aussi les limites inhérentes aux modèles CGE et propose une discussion à propos des effets potentiels à attendre sur l'économie wallonne. La section 4 conclut en synthétisant les principaux résultats de l'analyse.

2. Le Traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur

2.1. L'HISTORIQUE

Les discussions entre les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et l'Union européenne à propos d'un accord commercial bilatéral ont été entamées dans le courant des années 90. En raison de nombreux points de blocage, notamment quant à la libéralisation des biens agricoles jugés très sensibles par plusieurs pays européens, celles-ci ont toutefois été plusieurs fois interrompues au cours du temps. Dans ce (très) long processus diplomatique, on note deux dates clés qui ont précédé les discussions finales. Il s'agit, d'une part, de la proposition formulée par l'Union européenne en 2004 et, d'autre part, de la contre-proposition émanant des pays du Mercosur en 2006. Cette deuxième étape est caractérisée par une demande de libéralisation beaucoup plus étendue dans les secteurs agricoles, en échange de quoi les pays du Mercosur s'engageaient à réduire davantage les protections tarifaires en vigueur sur les biens industriels⁴.

Après une pause de plusieurs années, les discussions ont repris sérieusement dans le courant des années 2010 pour déboucher sur l'accord de principe entre les deux parties conclu le 28 juin 2019.

S'agissant d'un accord mixte (comprenant le volet purement commercial d'accord de libre-échange mais également d'autres aspects, notamment sur le plan politique), celui-ci doit être approuvé par les différents États membres de l'Union européenne avant d'entrer en vigueur. Dans le contexte fédéral belge, chaque Région doit donner son accord au pouvoir fédéral avant que celui-ci n'approuve le texte.

2.2. LE CONTENU DE L'ACCORD DE JUIN 2019

L'accord de juin 2019 prévoit la réduction, voire la suppression, d'un grand nombre de mesures tarifaires sur les marchandises échangées entre les deux blocs, avec toutefois des réserves importantes en ce qui concerne certains biens jugés sensibles par une des deux parties à l'accord.

Globalement, le Mercosur supprime les tarifs sur 93% du total des importations (en valeur) en provenance des pays de l'Union européenne. Dans le domaine agroalimentaire, les tarifs à l'importation du Mercosur seront complètement éliminés sur le vin, le chocolat, les spiritueux et biens d'autres produits européens. Les producteurs européens bénéficieront en outre de la reconnaissance de 350 appellations géographiques protégées sur leurs produits. De manière cruciale pour les entreprises européennes, les pays du Mercosur s'engagent à supprimer progressivement les tarifs, initialement relativement élevés, sur la plupart des biens industriels. C'est en particulier le cas des véhicules automobiles, des machines et des produits chimiques.

Dans l'autre sens, l'Union européenne supprimera ses tarifs à l'importation sur un ensemble de produits qui représente 82% du total des importations en provenance du Mercosur. Les biens qui ne sont pas libéralisés, tels que la viande de bœuf, de poulet et de porc, ainsi que le sucre et le riz, voient leur régime tarifaire s'assouplir, bien que de manière globalement très contrôlée (voir infra). Parmi ces biens, seul le régime tarifaire de l'éthanol est substantiellement assoupli.

⁴ Pour plus de détail, voir Baltensperger et Dadush, 2019, Box 1 : Comparaison of the EU-Mercosur FTA with previous offers.

Notons que tous ces ajustements se réaliseront très progressivement puisqu'une période de transition de cinq à dix ans s'applique pour l'assouplissement des conditions tarifaires.

Cet accord prévoit également des mesures permettant de réduire les barrières non tarifaires entre les deux parties, telles qu'une coopération dans le cadre de la définition des normes sanitaires et des standards techniques. Celui-ci devrait également permettre de faciliter les échanges de services entre les deux parties ainsi que l'accès réciproque aux marchés publics pour les entreprises des deux blocs.

2.3. L'OBJECTIF COMMERCIAL DE L'ACCORD

L'objectif visé par l'accord est d'augmenter les flux commerciaux entre les deux blocs et, par ce biais, d'améliorer les conditions économiques globales (en termes de PIB et d'emploi) dans les deux régions. Selon la théorie économique, il est en effet attendu que les parties prenantes à l'accord tirent profit de leur avantage comparatif respectif pour atteindre un niveau d'activité économique globalement plus élevé une fois levées les restrictions (tarifs, quotas et barrières non tarifaires) pesant sur les échanges. Bénéficiant d'un avantage compétitif indéniable dans le secteur agricole, il est ainsi attendu que les pays du Mercosur bénéficient d'une augmentation des exportations de ce type de biens vers les marchés européens. En contrepartie, les pays européens tireraient plutôt parti de leur avantage compétitif dans les secteurs industriels à haute valeur ajoutée (par exemple la production de véhicules automobiles et leurs composantes). L'intérêt des modèles théoriques calibrés de type CGE, largement utilisés dans la littérature, est de quantifier l'ampleur des différents impacts économiques (voir infra).

3. Les impacts économiques attendus du Traité

3.1. LES ENSEIGNEMENTS DE LA LITTÉRATURE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Des études d'impact ont commencé à germer dès l'entame des discussions autour d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur à la fin des années 1990. La méthode utilisée pour mesurer les impacts attendus est souvent très semblable : sur la base d'une simulation d'un modèle CGE, multisecteur et multirégion, prenant en compte un scénario de modifications bilatérales du niveau des tarifs à l'importation, les répercussions attendues sont estimées (au niveau sectoriel et agrégé) en termes d'exportations, de production, d'emploi, ainsi que sur la consommation des ménages et les recettes fiscales au sein des deux blocs.

Si l'approche méthodologique est restée sensiblement la même, les résultats n'en ont pas moins différé au fil du temps, en fonction notamment de l'avancée des discussions en cours sur le degré de libéralisation des échanges. La spécification du modèle utilisé joue également un rôle crucial dans les résultats obtenus. En particulier, la prise en compte (ou la non-prise en compte) de manière endogène de l'évolution de la productivité totale des facteurs (le progrès technique) semble être un élément clé pour apprécier les différences d'ampleur des résultats obtenus par les différentes études en termes de stimulation de l'activité économique et de l'emploi dans les économies au centre de l'accord. La suite de cette section expose les principaux résultats d'une sélection d'articles issus de la littérature économique internationale qui donne un bon aperçu des effets potentiels d'un tel traité sur les économies.

Bchir *et al.* (2003) proposent trois scénarios d'accord de libre-échange, qu'ils simulent dans le modèle MIRAGE. Ce modèle présente certaines caractéristiques intéressantes, notamment la prise en compte d'éléments de concurrence imparfaite, des investissements directs étrangers et d'éléments dynamiques tels que l'accumulation du capital physique, ce qui permet de mesurer des effets différenciés au cours du temps. L'approche poursuivie, à partir de la base de données MAcMaps qui fournit des informations très détaillées sur les niveaux de protection frappant les différents produits, permet de mesurer un niveau de protection global prenant en compte différents types de barrières (tarifaires et non tarifaires). Cependant, le modèle n'inclut pas de mécanisme d'évolution endogène du progrès technique, ce qui pourrait constituer clairement une limite de l'analyse. Les trois scénarios se différencient uniquement par le traitement réservé aux biens agricoles, ce qui apporte un éclairage pertinent pour les risques auxquels pourrait être confronté ce secteur en Wallonie. Dans le premier scénario, les produits agricoles jugés les plus sensibles ne sont pas libéralisés. Dans le second scénario, ces produits sont partiellement libéralisés (sous forme d'une réduction de moitié du niveau de tarif qui leur est appliqué), tandis que le dernier scénario repose sur une hypothèse de libéralisation totale de tous les produits. Si l'on se concentre sur les effets attendus à long terme, les résultats de ces simulations indiquent que les pays de l'Union sortent toujours gagnants, quel que soit le scénario retenu, avec toutefois un gain plus net pour le scénario le plus ambitieux (le PIB augmentant de +0,17%, contre seulement +0,06% dans le scénario plus conservateur). Dans le cas des pays du Mercosur, seul le scénario de libéralisation totale (y compris donc du secteur agricole) permet d'obtenir un gain net en termes de PIB (+0,19%).

En dépit de ces gains au niveau agrégé dans le scénario de libéralisation complète, on note une répartition inégale entre les détenteurs de facteurs de production des pays du Mercosur, puisque les principaux bénéficiaires de l'accord sont les propriétaires terriens, tandis que les travailleurs qualifiés subissent une diminution de leur revenu, ce résultat étant lié aux effets différenciés par secteur

de production. Le scénario induit en effet une diminution assez sensible de la production de certains secteurs industriels, alors que la production de certains sous-secteurs agricoles augmente très sensiblement (+40% pour la viande notamment). À l'inverse, ce scénario d'ouverture totale entraînerait une baisse de la production agricole dans les pays de l'Union, parfois sensible (jusqu'à -10% pour la production de viande), tandis que la production d'une série de sous-secteurs industriels profiterait de l'accord. Dès lors, pour les pays européens, la répartition des gains serait défavorable aux propriétaires terriens et plutôt favorable pour les autres détenteurs de facteur, en particulier les travailleurs qualifiés dont le revenu augmenterait le plus sensiblement. Les auteurs mettent également en évidence des répercussions indirectes sur les pays tiers. Ainsi, la libéralisation des échanges entre les deux blocs tend à stimuler la demande de biens industriels européens de la part des pays du Mercosur, ce qui induit une baisse des importations en provenance des pays tiers. L'ampleur de ce « détournement » de commerce est surtout ressentie par les pays relativement plus avancés qui entrent davantage en compétition avec les produits européens sur les marchés internationaux. Ainsi, la demande d'importation des pays du Mercosur pour des produits en provenance d'Amérique du Nord pourrait reculer de l'ordre de -14%.

S'appuyant sur un modèle d'équilibre général statique (mesurant uniquement les effets attendus à long terme) incluant de manière endogène l'évolution de la productivité globale des facteurs, Diao *et al.* (2003) réalisent une simulation d'un scénario d'accord de libéralisation complète des échanges entre les deux blocs. Ce scénario fixe en quelque sorte une borne maximale pour les répercussions économiques que l'on peut attendre d'un tel traité de libre-échange. La simulation fait apparaître que le volume du commerce mondial augmente globalement suite à l'accord (+0,3%), les effets de détournement de commerce sur les pays tiers étant dès lors atténués.

Les exportations des pays du Mercosur vers l'Union augmentent de manière substantielle (jusqu'à +8% pour l'Argentine ou le Brésil), impliquant que ces pays sont de loin les plus grands gagnants en termes d'activité économique et d'emploi. Il est ainsi question d'une augmentation du PIB de l'ordre de +2,9% au Brésil et +4,4% en Argentine, impliquant que près de 3 millions d'emplois seraient créés au sein des pays du Mercosur suite à l'accord, à la fois des emplois faiblement qualifiés et à qualification plus élevée.

L'effet sur l'activité économique et l'emploi dans l'Union est également positif, bien que beaucoup plus limité (+0,3% du PIB). Les salaires réels augmentent au sein des deux blocs (sensiblement plus au sein du Mercosur), tant pour les travailleurs qualifiés que peu qualifiés.

L'étude met en évidence que le principal canal par lequel un accord de libre-échange pourrait impacter l'activité économique réside dans l'amélioration de la productivité totale des facteurs. Vu sous cet angle, les résultats ne paraissent dès lors pas irréconciliables avec ceux obtenus par Bchir *et al.* (2003), dont l'ampleur est nettement plus faible. La productivité des facteurs est modélisée par Diao *et al.* (2003) comme une fonction du volume total des échanges afin de tenir compte des liens théoriques entre l'intensité du commerce et la productivité au sein des économies. Cette relation s'appuie notamment sur le concept d'apprentissage (« *learning-by-doing* »), sur l'intérêt pour les entreprises d'accéder à de meilleures technologies, ainsi que via l'impact de la pression concurrentielle sur les efforts des firmes domestiques (stimulant l'innovation et les investissements).

Notons que la simulation d'un scénario alternatif dans lequel le commerce des biens agricoles n'est pas libéralisé démontre que les effets positifs de l'accord sur les pays du Mercosur sont nettement moins élevés, ce qui rejoint l'idée développée par Bchir *et al.* (2003). Ceci illustre l'importance pour les pays du Mercosur d'obtenir un accord le plus ambitieux possible dans le secteur agricole.

Burrell *et al.* (2011a), se basant sur deux approches de modélisation distinctes que l'on peut considérer comme complémentaires, réalisent une analyse très détaillée de l'impact potentiel du traité sur les pays signataires. En effet, à côté d'une approche classique en équilibre général à l'aide du modèle GLOBE, ils proposent une approche plus spécifique du secteur agricole, sur la base du modèle CAPRI. Cette dernière approche, en équilibre partiel (modélisant uniquement le secteur agricole), n'offre pas la cohérence interne d'une modélisation plus globale telle que proposée par les modèles CGE. Cependant, elle a le mérite d'offrir une vue détaillée des effets attendus à un niveau de désagrégation très fin, ainsi qu'une désagrégation spatiale des résultats pour l'Union européenne jusqu'à l'échelle territoriale NUTS2 (les provinces dans le cas de la Belgique).

Parmi les nombreux scénarios proposés (six au total), deux méritent une attention particulière. Le premier synthétise les propositions commerciales offertes par l'Union européenne en 2004, tandis que le second repose sur la contre-proposition des pays du Mercosur, notamment plus ambitieuse dans le domaine agricole, réalisée en 2006. Étant donné que l'accord actuel se situe à mi-chemin entre ces deux scénarios⁵, ceux-ci constituent des points de référence intéressants pour les effets économiques à attendre du Traité.

D'après les simulations du modèle de base en équilibre général (GLOBE), les exportations de l'Union vers les pays du Mercosur augmenteraient globalement de l'ordre de six à sept milliards d'euros (peu de différences entre les deux scénarios), tandis que les exportations du Mercosur connaîtraient une augmentation comprise entre deux et trois milliards d'euros. En termes de production, dans les pays de l'Union, le secteur manufacturier serait gagnant à la suite d'un tel accord, avec une augmentation de l'ordre de +0,06%, tandis que le secteur agricole pâtirait plutôt d'un tel accord, avec une baisse estimée entre -0,13% dans le scénario optimiste et -0,22% dans le scénario d'un accord commercial plus ambitieux. Il est notamment question d'une baisse de la production de viande bovine (regroupée dans une catégorie avec la viande de mouton et de cheval) dans les pays de l'Union qui pourrait atteindre -1,5% dans ce second scénario (contre -0,6% dans le premier). L'impact sur la valeur ajoutée dans l'ensemble de l'économie est positif mais très faible, ne dépassant pas +0,03% dans le meilleur des cas (scénario plus ambitieux). Au sein des pays du Mercosur, la production du secteur manufacturier déclinerait, quel que soit le scénario retenu, de l'ordre d'un quart de pour cent, tandis que la production agricole augmenterait de l'ordre d'un peu moins de 1% dans le premier scénario et de +1,4% dans le second. Au total, la valeur ajoutée dans ces pays connaîtrait une hausse comprise entre +0,15% et +0,19% en fonction du scénario. À nouveau, ces résultats dénotent par rapport à ceux obtenus par Diao *et al.* (2003). Rappelons que ces derniers auteurs utilisent un scénario de libéralisation complète des échanges, impliquant que les répercussions économiques sont plus importantes. Mais plus fondamentalement, leur modèle prend en compte l'évolution de la productivité des facteurs, contrairement au modèle GLOBE utilisé par Burrell *et al.* (2011a), ce qui semble bien être un déterminant fondamental de l'ampleur des effets estimés du Traité sur les différentes économies.

Les auteurs signalent fort à propos qu'environ trois quarts du total des gains escomptés en termes de valeur ajoutée totale dans le scénario plus ambitieux sont déjà atteints avec le scénario plus restrictif, aussi bien dans l'Union que dans les pays du Mercosur. Cependant, la perte additionnelle pour les agriculteurs européens (et à l'inverse le gain supplémentaire pour les agriculteurs sud-américains) est proportionnellement beaucoup plus sensible lorsque l'on passe d'un scénario à l'autre (+70% de perte de production). Les auteurs concluent dès lors que la proposition des pays du Mer-

⁵ Pour plus de détail, voir Baltensperger et Dadush, 2019, Box 1 : Comparaison of the EU-Mercosur FTA with previous offers.

cosur de 2006 ne semble pas améliorer sensiblement l'efficacité globale des systèmes de production (via une meilleure allocation des ressources), tout en engendrant des effets redistributifs nettement plus palpables.

Estrades (2012) utilise une version améliorée du modèle MIRAGE pour simuler l'impact de quatre scénarios distincts de libéralisation des échanges entre les deux blocs. L'objectif principal de l'étude est de mesurer les retombées d'un accord de libre-échange sur les inégalités et la pauvreté en Uruguay, soit un des petits pays au sein du Mercosur. Le modèle de base est ainsi complété afin de tenir compte de l'hétérogénéité des situations vécues par les ménages dans ce pays.

Dans le scénario de libéralisation totale des échanges, les exportations des pays du Mercosur augmentent très sensiblement (jusqu'à +15% pour le Brésil), soutenues principalement par une expansion du commerce de biens agroalimentaires avec les pays de l'Union. Les exportations de l'Union européenne augmentent aussi, mais dans une ampleur nettement moindre (moins de 1%). L'augmentation attendue des exportations de biens industriels, tels que les véhicules automobiles et les machines-outils, est en effet contrebalancée par une baisse des exportations de biens agricoles et de l'industrie agroalimentaire.

Lorsque l'on considère un scénario incorporant un degré moins élevé de libéralisation pour les produits jugés sensibles par les pays européens (principalement les viandes, les produits laitiers, certaines céréales et le sucre), l'impact sur les exportations des pays du Mercosur est sensiblement plus faible, en particulier pour les plus petits pays que sont l'Uruguay et le Paraguay dont la structure de production présente une concentration relativement élevée dans ces secteurs. L'analyse approfondie de la situation en Uruguay montre même que les effets du Traité en termes de réduction des inégalités et de la pauvreté sont intrinsèquement liés à l'inclusion du seul secteur de la production de viande bovine parmi les secteurs libéralisés. Ainsi, si ce secteur est libéralisé complètement, l'analyse démontre un effet favorable sur la réduction de la pauvreté dans ce pays, lié en particulier à l'augmentation sensible du revenu des travailleurs faiblement qualifiés. À l'inverse, si ce secteur est exclu des négociations, les gains en termes de revenu global et de pauvreté au sein de ce pays deviennent insignifiants.

Par ailleurs, l'auteure fait remarquer qu'il existe en fait de nombreux contingents tarifaires⁶ sur les produits agricoles importés par les pays de l'Union depuis le Mercosur et que dès lors les différents scénarios de libéralisation élaborés à l'aide des modèles, qui par définition offrent une vision très simplifiée de la réalité, peuvent s'écarter assez sensiblement de ce qui devrait être observé dans la pratique. En effet, pour la plupart de ces produits, les importations au sein de l'Union dépassent déjà le niveau du contingent tarifaire et un faible relâchement du volume de marchandises bénéficiant d'un tarif préférentiel (ce qui est la mesure la plus courante pour les biens jugés sensibles, voir section 3.2 infra) ne devrait pas se traduire par une augmentation des importations européennes. Il est plutôt attendu dans pareilles circonstances que l'on assiste à un transfert de revenus des autorités européennes (en raison de la baisse des droits de douane) vers les firmes exportatrices du Mercosur (soit une augmentation de la rente liée aux quotas).

L'étude la plus récente, prenant en compte les derniers développements dans les pourparlers, date de 2020 (London School of Economics Consulting, Sustainable Impact Assessment). D'après les résultats de cette étude basée sur un modèle dynamique, le PIB dans l'Union européenne augmenterait légèrement suite à l'entrée en vigueur du Traité, de l'ordre de +0,1% à long terme, avec une large variation des effets attendus par secteur. En effet, l'évolution de la production du secteur agricole

⁶ Ce système est composé d'un quota et d'un double tarif, à savoir un tarif préférentiel pour les quantités importées sous le quota fixé et un tarif (nettement) plus élevé pour les marchandises qui seraient importées en sus du quota.

serait en général négative au sein de l'UE, de l'ordre de -0,2 à -0,7% dans le scénario de base (de -0,5% à -1,2% dans le scénario avec l'accord commercial plus ambitieux). Les grands gagnants seraient à trouver parmi les secteurs industriels tels que la production d'équipements de transport et de machines-outils, qui pourraient connaître une augmentation jusqu'à +0,6% dans le scénario le plus ambitieux. Notons que l'industrie chimique devrait également profiter globalement de la libéralisation des échanges, dans une moindre mesure toutefois (la production augmentant de +0,2% au maximum). Les consommateurs européens seraient globalement gagnants suite à l'accord, ceux-ci bénéficiant d'un accès à des biens importés moins onéreux, en particulier les produits agricoles. Ils bénéficieraient aussi d'un effet globalement positif de revenu en raison de la hausse du PIB (et de l'emploi).

L'augmentation du PIB des pays du Mercosur serait globalement plus sensible, allant jusqu'à +0,7% en Argentine dans le scénario ambitieux. Les répercussions sont également différenciées par secteur, avec une baisse de la production attendue globalement dans l'industrie et une hausse dans les secteurs agricoles. La consommation des ménages subirait un changement structurel : la consommation des biens importés de l'Union augmenterait (biens de transport et machines-outils), tandis que la consommation des biens agricoles aurait tendance à baisser en raison de la hausse des prix. En outre, notons que les répercussions sur les finances publiques de la levée des tarifs sont relativement importantes pour les pays du Mercosur, étant donné le niveau de tarif globalement très élevé initialement appliqué par ces pays sur les importations en provenance d'Europe.

En synthétisant les principaux résultats issus de la littérature internationale, il apparaît que l'effet attendu du Traité est globalement positif sur l'activité économique (PIB) des pays (ou groupe de pays) concernés par l'accord, avec des gains généralement sensiblement plus élevés pour les pays du Mercosur. Elles mettent également en lumière des effets fortement différenciés par secteur, en identifiant des gagnants et des perdants au sein de chacun des blocs. Typiquement, les secteurs primaires sont gagnants au sein des pays du Mercosur et perdants dans les économies européennes et vice-versa en ce qui concerne le secteur industriel. Conformément à la théorie économique, plus l'accord est ambitieux (dans le sens d'une plus grande libéralisation), plus l'ampleur des gains est conséquente, les effets redistributifs (entre secteurs) s'amplifiant en parallèle.

Il ressort de l'analyse des résultats que la spécification du modèle utilisé est un facteur clé pour quantifier les retombées du Traité sur les économies. En particulier, la prise en compte des effets à long terme de l'accord de libre-échange sur la productivité, un effet théoriquement fondé, mais qui demeure difficile à vérifier empiriquement, est un élément essentiel dans l'analyse.

3.2. CRITIQUE DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Si les modèles CGE ont le mérite de fournir un éclairage utile, parmi d'autres, sur les répercussions économiques potentielles d'un traité commercial, il est bon de rappeler les nombreuses limites qui leur sont inhérentes et en restreignent naturellement la portée des résultats. Les limites de ce type de modélisation mathématique des comportements économiques sont bien connues. En particulier, les choix de modélisation opérés par le chercheur, ainsi que les nombreuses hypothèses qui sont nécessairement posées, influencent grandement les résultats obtenus (voir notamment Borgès, 1986). Il y a donc inévitablement une place laissée à l'arbitraire, ce qui s'impose souvent en raison d'une contrainte de données statistiques, mais aussi en raison de la recherche d'une vue (hyper-) simplifiée de la réalité économique à même d'être traitée efficacement de manière mathématique. Ces modèles peuvent être considérés comme demeurant très théoriques, sans qu'il y ait la possibilité d'en vérifier la cohérence sur la base de données observées dans le passé, faute de statistiques

suffisantes. Signalons en outre que les résultats de simulation de ces modèles caractérisent généralement l'état des économies à long terme. Ceux-ci restent généralement muets quant à la phase de transition qui mène au nouvel équilibre de long terme, ce qui n'est pas sans soulever des questions cruciales dans le cas spécifique de l'analyse d'impact d'un accord de libre-échange (Bellora et Fouré, 2019). En effet, les modèles ont pour résultat que dans les pays du Mercosur, les emplois perdus dans le secteur industriel suite à l'ouverture des marchés seront remplacés à terme par des emplois dans le secteur agroalimentaire. Cependant, cette approche ne dit pas grand-chose à propos du court terme et des éventuelles frictions qui pourraient empêcher l'ajustement de s'opérer en pratique.

Ces critiques sont légitimes et appellent à interpréter les résultats de tels modèles avec le recul nécessaire et de manière circonstanciée, comme le notent Bchir *et al.* (2002)⁷ : « ce type de modèles est régulièrement accusé de fournir une vision caricaturale, voire orientée, des économies, et notamment des conséquences de la libéralisation. Un modèle n'est pourtant que l'expression quantifiée d'un certain nombre de mécanismes bien identifiés et robustes. La question importante tient à son utilisation. Des simulations de MEGC ne sont pas un point d'arrivée de l'analyse, qui donnerait une réponse définitive à la question de l'impact de telle ou telle décision de politique commerciale. Ce n'est au contraire qu'un point de départ permettant, à partir d'évolution des schémas de protection souvent très complexes, d'offrir un chiffrage synthétique de mécanismes de base. L'interprétation requiert ensuite une analyse adaptée, tenant compte de la problématique posée et des mécanismes importants non inclus dans le modèle ». C'est dans ce contexte que certaines études complètent les résultats obtenus sur la base d'un modèle théorique avec des analyses plus qualitatives, notamment en recourant à un panel d'experts du terrain qui éclairent les résultats avec des informations supplémentaires spécifiques qui ne peuvent pas être prises en compte par les modèles (voir notamment LSE Consulting, 2020).

En ce qui concerne les accords de libre-échange, les modèles CGE sont notamment beaucoup trop simplifiés que pour tenir compte de la réalité parfois complexe des différentes formes de barrières tarifaires. Dès lors, les scénarios de libéralisation tarifaire proposés dans la littérature sont très imparfaits. Ainsi, dans la pratique, l'accord de principe de juin 2019 a retenu un assouplissement très partiel pour les biens sensibles dont il est difficile de rendre compte fidèlement dans un modèle. En effet, ces biens conserveront un régime hybride de contingent tarifaire (« *Tarif-rate-quota* »). Dans ce système, les quantités échangées jusqu'à un certain seuil, appelé le « quota » (le niveau Q sur la figure 1), bénéficient d'un tarif préférentiel (t_{in}), tandis que les quantités échangées au-delà de ce quota sont frappées du tarif établi selon les règles de l'OMC, nettement supérieur (t_{out}). L'accord de juin 2019 prévoit l'augmentation du quota ainsi que la réduction du tarif à l'intérieur du quota pour la plupart des biens sensibles (le tarif « hors quota » demeurant fixe). L'effet sur le marché européen dépend des caractéristiques préalables de l'équilibre entre l'offre et la demande, spécifique à chaque bien.

Dans le cas de la viande bovine par exemple, les importations européennes dépassent largement le quota fixé jusqu'à présent, ce qui est le cas de la courbe de demande dénotée D_{out} sur la figure 1 ci-dessous. Une augmentation du quota, qui se matérialisera par un déplacement de la ligne verticale Q vers la droite, si elle n'est pas suffisante que pour dépasser le niveau actuel des importations (M_{out}), n'aura pas d'effet sur le prix ni sur la demande d'importation (voir la discussion d'Estrades,

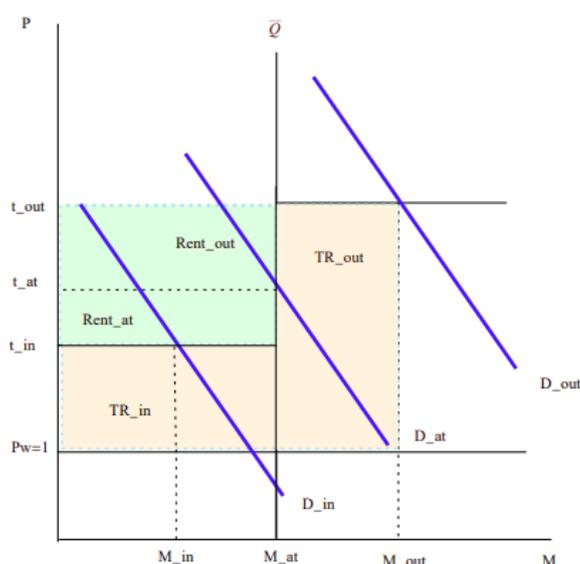
⁷ Bchir, M.-H., Y. Decreux, J.-L. Guérin and S. Jean (2002), "MIRAGE, un modèle d'équilibre général calculable pour l'évaluation des politiques commerciales", *Économie internationale*, No. 89-90, p. 109-153.

2012, supra, ainsi que LSE Consulting, 2020 et Balstenberger et Dadush, 2019). La principale conséquence d'une modification marginale du quota devrait être d'augmenter la rente des producteurs des pays du Mercosur (les rectangles *Rent_out* et *Rent_at* vont s'allonger), et parallèlement d'abaisser les recettes fiscales des pays européens (le rectangle *TR_out* va devenir plus étroit). Cette intuition est confirmée par une modélisation mathématique du secteur de la viande bovine proposée par Ramos *et al.* (2006).

Dans le cas du sucre, le Mercosur exporte également davantage que le quota précédent et la très faible augmentation du quota prévue par l'accord au bénéfice du Paraguay ne devrait pas changer grand-chose aux conditions du marché.

Pour le poulet, c'est un peu différent. En effet, l'accroissement du quota qui est prévu est conséquent (plus de 50% supplémentaire), si bien que l'ancien et le nouveau quotas considérés ensemble représentent une quantité supérieure de l'ordre de 30% par rapport aux exportations actuelles du Mercosur vers l'Union. Dans ces conditions, une augmentation des importations européennes en provenance du Mercosur est attendue. Cependant, le nouveau quota représente à peine plus de 1% de la consommation totale de poulet au sein de l'Union, ce qui rend une diminution significative du prix de ce produit très peu vraisemblable sur nos marchés.

Figure 1 : Analyse graphique de l'effet d'un contingent tarifaire sur la quantité importée et le prix en fonction du niveau de la demande



Source : Decreux *et al.* (2007)

En ce qui concerne le secteur laitier, les pays de l'Union importent une quantité négligeable de ce type de produits en provenance du Mercosur. De manière générale, la très faible part des exportations de ces produits dans le total des exportations mondiales des pays du Mercosur donne à penser que ces pays ne disposent pas d'un avantage comparatif dans la production de produits laitiers, même si ce constat peut également être relié au degré de protection globalement très important constaté à l'échelle internationale pour ces produits (LSE Consulting, 2020). De manière générale, les pays du Mercosur ne semblent pas en capacité de devenir des fournisseurs significatifs du marché européen, du moins à court terme (Balstenberger et Dadush, 2019).

Parmi les biens sensibles, seul le marché européen de l'éthanol devrait être impacté par le nouvel accord. En effet, jusqu'à présent, il n'existe pas de système de contingent tarifaire pour ce produit. Les producteurs du Mercosur visant le marché européen font dès lors face à une taxe à l'importation au même titre que tout autre exportateur mondial et jusqu'à présent les flux d'échanges sont demeurés très faibles entre les deux blocs. Or, le nouveau système de contingent prévoit un quota d'importations à tarif préférentiel très conséquent, représentant près de la moitié des exportations mondiales totales d'éthanol des pays du Mercosur. Dans ces conditions, il est attendu que l'accès à de l'éthanol meilleur marché entraîne une augmentation très sensible des importations européennes en provenance du Mercosur, ce qui devrait profiter en particulier au Brésil. D'après Balstenberger et Dadush (2019), ces nouveaux tarifs préférentiels pourraient également avoir pour conséquence une baisse des importations traditionnellement effectuées par les pays de l'Union en provenance des États-Unis, soit un effet typique de détournement (voir supra).

3.3. À QUEL IMPACT PEUT-ON S'ATTENDRE POUR L'ÉCONOMIE WALLONNE ?

L'analyse la plus récente réalisée par LSE Consulting (2020) basée sur une approche classique (modèle CGE) tient compte des dernières avancées dans les négociations et propose une désagrégation fine des résultats. Elle paraît dès lors la plus pertinente actuellement pour discuter des répercussions économiques potentielles du Traité sur la Wallonie.

Remarquons tout d'abord qu'une analyse des données détaillées relatives aux échanges entre la Wallonie et les pays du Mercosur n'est pas pertinente en raison des nombreuses limites et contraintes statistiques. Tout d'abord, dans la littérature internationale, les analyses sont généralement réalisées sur la base de données de commerce suivant le système de classification SITC des Nations-Unies. Il existe bien des tables de conversion entre le système SH standard, sur lequel reposent les données régionales d'exportation, et le système SITC. Toutefois, ce dernier offre moins de détails que le SH. En outre, au niveau européen (et donc wallon), une extension du SH, appelée Nomenclature Combinée, est utilisée, celle-ci offrant un maximum de détails. Passer de ce système au SITC ferait donc perdre potentiellement beaucoup d'informations statistiques. Par ailleurs, de manière plus contraignante, un bref aperçu des données de commerce entre la Wallonie (ceci valant pour la Belgique) et les pays du Mercosur tend à indiquer qu'une analyse plus poussée de celles-ci s'avère très peu informative⁸. Il est en effet vraisemblable que la majeure partie des produits originaires du Mercosur consommés chez nous transite auparavant par un grossiste établi dans un autre pays européen (voire une autre région belge), impliquant que ces flux ne se retrouvent dès lors pas dans les statistiques de commerce entre la région et le Mercosur.

Ceci étant dit, remarquons qu'en raison d'une structure de production sensiblement différente de la moyenne européenne, il n'est pas certain que l'accord de libre-échange soit globalement profitable pour une (micro) région telle que la Wallonie. Ce type d'effet spécifique propre à une entité économique de taille réduite est mis en évidence par Estrades (2012) dans le cas de l'Uruguay. En effet, l'analyse démontre bien l'importance pour ce petit pays d'arriver à un accord le plus ambitieux possible dans un unique secteur, en l'occurrence celui de la production de viande bovine. Les simulations montrent ainsi que le gain à retirer de l'accord de libre-échange pour ce pays particulier (en termes de PIB) est intrinsèquement lié au degré de libéralisation de ce secteur.

⁸ À titre illustratif, si l'on considère les données relatives au commerce extérieur de la Belgique pour la catégorie du bœuf non congelé (cat. 0201 en NC), il apparaît qu'au cours des trois dernières années disponibles (2017 à 2019), aucun échange direct n'a été enregistré avec les pays du Mercosur. Lors de la dernière année disponible (2019), alors que les importations totales de la Belgique en provenance du reste du monde ont représenté un montant de 240 millions d'euros, les importations en provenance d'Argentine ne sont que de 20 000 euros (soit moins de 0,01% du total), tandis que les importations en provenance des autres pays du Mercosur sont inexistantes.

La structure de la production wallonne est probablement plus diversifiée que celle de l'Uruguay et une telle dépendance à un secteur spécifique est sans doute moins vraisemblable. Signalons simplement que la région est très peu spécialisée dans les industries qui, au niveau européen, semblent profiter le plus du Traité, à savoir la production de matériel de transport et de machines-outils (avec un gain attendu de production de l'ordre de +0,5%). En effet, si on considère les secteurs 28, 29 et 30 du système de classification NACE à 64 branches pris ensemble (soit les catégories *Fabrication de machines et équipements*, *Industrie automobile et Fabrication d'autres matériels de transport*), il apparaît que ceux-ci représentaient en 2017 à peine 1,5% de la valeur ajoutée wallonne totale, contre un total de près de 5% dans le cas de l'Union européenne. Cependant, signalons qu'en raison de la participation des entreprises wallonnes aux chaînes de valeurs européennes, il est tout à fait possible que les répercussions indirectes de l'accord sur d'autres sous-secteurs de production wallons soient significatives. Ainsi, une stimulation de la production automobile allemande peut notamment, par effet de ricochet, avoir des retombées favorables sur certains pans de l'industrie wallonne (industrie du verre par exemple). Ces effets sont toutefois difficiles à estimer précisément en raison de contraintes statistiques.

À l'inverse, les secteurs les plus affectés en Europe par l'accord semblent se trouver dans le domaine agricole. La désagrégation sectorielle très détaillée dans ce secteur proposée par l'étude de LSE Consulting (à partir de la base de données internationales développée dans le projet Global Trade Analysis Project - GTAP) ne peut être reproduite au niveau régional, rendant la comparaison délicate. Pour nous faire malgré tout une idée de la spécialisation sectorielle fine de la Wallonie dans le domaine agricole, nous recourons aux données d'exportations, disponibles à un niveau très détaillé de produits⁹.

La table 1 illustre ainsi la spécialisation relative des exportations wallonnes et européennes de biens agricoles pour les catégories potentiellement les plus affectées par l'accord de libre-échange (telles qu'identifiées par l'étude de LSE Consulting¹⁰).

⁹ Les exportations sont ainsi utilisées comme une variable *proxy* de la production. Notons qu'une corrélation forte apparaît en Wallonie au niveau de détail à 64 branches entre la valeur ajoutée (ainsi que l'emploi) et les exportations de biens. Cela n'implique toutefois pas que ce soit également le cas à un niveau plus fin de désagrégation.

¹⁰ Deux remarques sont utiles pour contextualiser l'analyse sur la base de ce tableau. D'une part, les résultats estimés par LSE Consulting au niveau désagrégé, obtenus à partir d'un scénario de baisse linéaire des tarifs, s'écarteront probablement de ce qui pourra être observé en pratique suite à l'accord qui prévoit des modifications du système de contingent tarifaire (tarif et quota), plus complexes à modéliser (voir supra). D'autre part, en raison de systèmes de classification différents (secteurs SITC pour l'analyse de LSE Consulting (voir table 1, p. 16) et données selon la Nomenclature Combinée pour les exportations wallonnes), les catégories de biens dans le tableau peuvent présenter un certain degré d'hétérogénéité. Dans le cas des données d'exportations, les catégories suivantes de la NC ont été considérées : Sucre : section 17 ; Viande bovine : catégorie 0201 ; Fruits et légumes : sections 07 et 08 ; Graisses : chapitre 3 ; Autres produits alimentaires : chapitre 4 sans section 17 ; Produits laitiers : section 04.

Table 1 : Catégories de produits les plus impactées par le Traité et spécialisation relative des exportations wallonnes et européennes (moyenne 2017-2019)

Catégories de produits définies par l'étude de LSE Consulting (2020)	Évolution de la valeur ajoutée (scénario conservateur)	Part des exportations de l'Union (% du total)	Part des exportations wallonne (% du total)
Sucre	-0,7	0,2	0,4
Viande bovine	-0,7	0,2	0,2
Fruits et légumes	-0,5	1,1	0,5
Graisses	-0,4	0,4	0,2
Autres produits alimentaires	-0,2	4,8	4,9
Produits laitiers	-0,1	0,9	1,8

Source : LSE Consulting (2020), Eurostat, BNB, Calculs : IWEPS

D'après les données relatives aux exportations de produits agricoles, il ne semble pas que la Wallonie présente une spécialisation particulière dans un des sous-secteurs qui seraient les plus impactés par le Traité¹¹.

Néanmoins, il reste à déterminer si les agriculteurs wallons possèdent des caractéristiques similaires à leurs homologues européens ou, au contraire, si les agriculteurs wallons afficheraient plutôt certaines fragilités spécifiques, ce sur quoi nous disposons de très peu d'informations quantifiables.

En ce qui concerne le sous-secteur wallon de la production de viande bovine, identifié comme l'un des secteurs les plus affectés au niveau européen par LSE Consulting (sur la base d'un scénario peu réaliste de baisse linéaire des tarifs), notons que certaines analyses plus qualitatives tendent à montrer qu'en raison de facteurs structurels particuliers, celui-ci serait relativement plus fragile que son pendant flamand¹². Il ressort en outre de l'analyse détaillée du secteur agricole dans Burrell *et al.* (2011b) que l'impact du Traité aurait pu être particulièrement négatif pour les producteurs wallons de viande bovine dans un scénario de libéralisation plus ambitieux (telle que la proposition d'accord des pays du Mercosur en 2006). Ainsi, selon leurs estimations, bien que les producteurs de certaines provinces italiennes et hollandaises auraient été les plus impactés (jusqu'à 10% de pertes de revenus), ils sont suivis de près par ceux des provinces wallonnes, qui auraient affiché des pertes de revenus de l'ordre de 8% par rapport à un scénario de référence sans accord de libre-échange. Cependant dans le scénario d'un accord moins ambitieux dans le domaine agricole, synthétisant la proposition faite aux pays du Mercosur par les pays de l'Union en 2004, l'impact sur le revenu des producteurs wallons devient insignifiant.

¹¹ Notons que le lien entre les exportations et la production n'est peut-être pas avéré en Wallonie à ce niveau de détail. Dès lors, un indice de spécialisation relative calculé sur cette base pourrait donner une image biaisée de la situation. Cet indicateur ne tient notamment pas compte des importantes relations interrégionales entre certaines activités agricoles en Wallonie et l'industrie de la transformation alimentaire flamande (cas de l'industrie sucrière par exemple), et à ce titre, sous-estimerait la spécialisation relative de la région dans certains sous-secteurs.

¹² Sur la base d'une étude prospective rassemblant une série d'experts du secteur, Calay *et al.* (2020) notent que : « la Wallonie promeut une production plus locale et plus différenciée. En Flandre, une orientation « marchande » serait privilégiée, misant sur la compétitivité, la productivité, l'efficacité et l'accès aux marchés internationaux. Dans ce système, l'exploitation ne se structure pas de la même façon qu'en Wallonie : le lien à la terre est moins important, les modes de gestion sont plus entrepreneuriaux et la politique régionale encourage la réduction du nombre d'exploitations. Enfin, la Flandre dégage une valeur ajoutée supérieure à celle produite en Wallonie concernant la viande bovine. En effet, la Wallonie s'inscrit dans un système « naisseur » tandis que la Flandre crée le principal de la valeur par l'engraissement des veaux et des broutards wallons ».

4. Conclusions

L'analyse de la littérature économique internationale laisse apparaître une variabilité élevée des estimations relatives à l'ampleur des répercussions économiques à attendre d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. L'ampleur des répercussions attendues dépend en effet en grande partie des spécificités du modèle utilisé, en particulier de la prise en compte d'un lien présumé à long terme entre les échanges commerciaux et la productivité totale des facteurs. Ceci tend à montrer que les économies, au sein desquels sont en place les conditions propices à capter au mieux les gains de productivité (via la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et des infrastructures publiques de qualité notamment), figurent vraisemblablement parmi les mieux armées pour bénéficier de ce type d'accord à long terme. Par ailleurs, la forte dépendance des résultats issus de modèles économiques théoriques aux hypothèses et aux choix de modélisation opérés implique aussi que ceux-ci devraient toujours être appréciés avec le recul nécessaire et, dans la mesure du possible, être complétés par d'autres types d'analyses.

Ceci étant dit, certaines régularités se dégagent néanmoins des résultats de la littérature économique. On peut ainsi globalement conclure : i) qu'il existe une forte corrélation entre le degré de libéralisation des échanges commerciaux et l'ampleur des retombées pour les deux parties sur le plan macroéconomique (PIB et emploi) ; ii) que le gain d'un accord de libre-échange est nettement plus élevé pour les pays du Mercosur et iii) que les effets redistributifs au sein de chaque bloc s'intensifient avec le degré de libéralisation des échanges.

Globalement, les résultats convergent aussi pour identifier les secteurs gagnants et perdants au sein des deux blocs suite à l'accord : dans les pays du Mercosur, le Traité favorise le développement de l'activité des producteurs agricoles ainsi que l'emploi et les revenus des travailleurs peu qualifiés, ce qui se fait au détriment de l'industrie manufacturière, et s'accompagne d'une baisse sensible des rentrées fiscales pour les gouvernements de ces pays. Dans les pays de l'Union européenne, on observe à l'inverse une détérioration de la situation des producteurs agricoles, tandis que l'accès à des biens agricoles moins chers favoriserait le pouvoir d'achat des consommateurs et que l'emploi (et les salaires) dans certains sous-secteurs industriels connaîtrait une légère amélioration.

On peut aussi déduire des résultats des différents scénarios proposés dans la littérature que dans sa forme actuelle, le Traité aurait une portée économique globalement limitée sur les différentes économies, en raison d'un nombre élevé de biens jugés sensibles qui conserveront un régime relativement strict de protection tarifaire. En termes d'impact sur le PIB, les estimations les plus récentes (LSE Consulting, 2020) font état d'un accroissement éventuel de quelques dixièmes de pour cent du PIB pour les pays du Mercosur et d'un gain plus marginal encore pour les pays de l'Union. La faiblesse des retombées économiques attendues pour les pays de l'Union s'explique principalement par le poids relativement faible des marchés sud-américains pour les exportateurs européens. Les secteurs européens des véhicules de transport et des machines-outils tireraient un bénéfice de l'accord, tandis que certains sous-secteurs agricoles connaîtraient plutôt une légère baisse de production (en particulier en ce qui concerne la viande bovine).

Si un (léger) gain pour l'Union dans son ensemble est attendu, dans le cas d'une petite économie telle que la Wallonie avec une structure sectorielle spécifique très différente de la moyenne européenne, il n'est pas du tout évident *a priori* que l'impact en termes de PIB et d'emploi soit positif. Bien que l'analyse à un niveau de désagrégation très fin ne soit pas possible au niveau régional, remarquons simplement que les secteurs européens semblant bénéficier le plus de l'accord (industrie automobile et machines-outils) sont globalement des secteurs qui représentent un faible poids dans

la structure sectorielle de la Wallonie. À l'inverse, parmi les secteurs qui ont le plus à perdre de l'accord, tous issus du milieu agricole, la Wallonie ne semble pas afficher une spécialisation relative très différente de la moyenne européenne. Par ailleurs, l'ampleur des retombées découlant de l'accord actuel serait globalement très limitée étant donné l'ouverture d'accès à nos marchés somme toute relativement très faible concédée par l'Union aux producteurs du Mercosur. Il est en effet vraisemblable que l'augmentation limitée du seuil des contingents tarifaires concédés par l'Union ne se traduira pas dans les faits par une augmentation sensible des importations (à l'exception probable de l'éthanol), mais plutôt par un transfert de ressources des pouvoirs publics européens (baisse des droits de douane) vers les producteurs des pays du Mercosur, sans grande conséquence directe à attendre donc pour nos agriculteurs.

Néanmoins, la vigilance s'impose dans le cas où une nouvelle phase de discussion devait à nouveau s'ouvrir à l'avenir, qui reviendrait notamment sur les termes de l'accord au sujet des échanges de produits agricoles. Comme nous avons pu le discuter, il est en effet probable qu'une libéralisation plus poussée des échanges de produits agricoles entre les deux blocs serait à haut risque pour certains sous-secteurs de production wallons (en particulier la production de viande bovine).

Signalons enfin que seuls les coûts et gains « comptabilisables » dans le circuit économique sont pris en compte dans la littérature économique internationale. Or, les échanges eux-mêmes génèrent des coûts « cachés » (notamment environnementaux, comme les gaz à effet de serre liés au transport). Dans ce contexte, notons qu'une analyse des répercussions de l'accord sur le plan social et environnemental serait un parfait complément à l'analyse économique, ce qui permettrait d'offrir un regard neuf sur les avantages et inconvénients de la signature du Traité. Il n'est pas exclu que la perception quant à l'opportunité d'une signature pourrait éventuellement être remise en cause par ce type d'analyse¹³.

¹³ A titre d'exemple, la déforestation supplémentaire théoriquement nécessaire pour répondre à l'augmentation de production de viande bovine dans le Mercosur résultant de l'accord commercial s'élèverait à un niveau de l'ordre de 5 % par an dans ces pays (Ambec *et al.*, 2020).

Bibliographie

- Ambec, S., Angot, J.-L., Chotteau, P., Dabène, H., Guyomard, S., Jean, S., Laurans, Y., Nouvel, Y., 2020, Dispositions et effets potentiels de la partie commerciale de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et le Mercosur en matière de développement durable, Rapport au Premier Ministre.
- Baltensperger, M. and Dadush, U., 2019, The European Union-Mercosur Free Trade Agreement : prospects and risks, Policy Contribution, issue 11, septembre 2019, Bruegel.
- Bchir, M., Decreux, Y. et Guérin, J.-L., 2003, Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur : une étude avec le modèle Mirage, *Économie internationale*, 2003/2 n° 94-95, pages 77 à 108.
- Bellora, C. et Fouré, J., 2019, Evaluation des accords commerciaux : petit guide à l'usage de ceux qui veulent comprendre, dans : *L'économie mondiale 2020*, CEPIL, La Découverte, 2019, p. 43-46.
- Borgès A.M., 1986, Applied general equilibrium models : an assessment of their usefulness for policy analysis, *OECD Economic Studies*, n° 7, pp. 7-43.
- Burrell, A., Ferrari, E., González Mellado, A., Himics, M., Michalek, J., Shrestha, S. and Van Doorslaer, B., 2011a, Potential EU-Mercosur Free Trade Agreement : Impact Assessment, Volume 1 : Main results.
- Burrell, A., Ferrari, E., González Mellado, A., Himics, M., Michalek, J., Shrestha, S. and Van Doorslaer, B., 2011b, Potential EU-Mercosur Free Trade Agreement : Impact Assessment, Volume 2 : Annexes.
- Calay, V., Burny, P. et Rondia, P., 2020, Les futurs incertains de l'élevage bovin en Wallonie, *Cahiers de prospective* n°3, IWEPS.
- Decreux, Y., Ramos, M.P., 2007, How does tariff-rate quota modelling affect CGE results? An application for MIRAGE. *TRADEAG Work. Pap.* 16, 1-37.
- Diao, X., Díaz-Bonilla, E. and Robinson, S., 2003, Scenarios for trade integration in the Americas, *Économie internationale* vol 2 : 33-51.
- Estrades, C., 2012, Is MERCOSUR's external agenda pro-poor ? : An assessment of the European Union-MERCOSUR free-trade agreement on poverty in Uruguay applying MIRAGE, *IFPRI discussion papers* 1219, International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- LSE Consulting, 2020, Sustainability Impact Assessment in Support of the Association Agreement Negotiations between the European Union and Mercosur, Draft Final Report, juillet 2020.
- Moran, P., 1967, Note sur l'effet de détournement, *Revue économique* année 1967, 18-4 pp. 637-653.
- Ramos, M., Salvatici, L. and Bureau, J.-C., 2006, Shipping The Good Beef Out : EU Trade Liberalization to Mercosur Exports, Working Paper TRADEAG.
- Service public de Wallonie, 2019, Évolution de l'économie agricole et horticole de Wallonie 2019, <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/43924/Rapport2019.pdf/da2b01ba-1f78-4fd2-a09f-2b03b5a5bdd4>
- Skully, D. W., 2001, Economics of Tariff-Rate Quota Administration, Economic Research Service, U.S. Department of Agriculture. Technical Bulletin No. 1893.



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2021